

2 E

Société par actions simplifiée
au capital de 404 944 euros
Siège social : 19 rue Joseph Cugnot,
49130 LES PONTS DE CE
403 119 688 RCS ANGERS
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 janvier,
A 12 heures 30,

La société GROUPEMENT DES ADHERENTS AU RESEAU ESPACE EMERAUDE, société anonyme coopérative de commerçants détaillants au capital de 20.962 euros, ayant son siège social 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS-DE-CE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS sous le numéro 318 425 014, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Nicolas PASQUET,

Associé Unique de la Société 2 E,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société ESPACE PHI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société **GROUPEMENT DES ADHERENTS AU RESEAU ESPACE EMERAUDE**, société anonyme coopérative de commerçants détaillants au capital de 20.962 euros, dont le siège social est 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS-DE-CE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 318 425 014, représentée par Monsieur Nicolas PASQUET, Président Directeur Général.

Monsieur Nicolas PASQUET, au nom de la société GROUPEMENT DES ADHERENTS AU RESEAU ESPACE EMERAUDE qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

La société GROUPEMENT DES ADHERENTS
AU RESEAU ESPACE EMERAUDE

*Elle-même rep. par M. Nicolas PASQUET,
Son Président Directeur Général*

Signé par :

Nicolas PASQUET

57B9765D0BBE473...